Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_97-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 17/12/2025

Date de la convocation : 11 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 17 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (27) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (6) : V. AIT TALEB, Q. JAGOREL, S. MACÉ, T. PHAM, S. LAPIE. M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : V. AIT TALEB à B. ROHON, Q. JAGOREL à F. BROCHAIN, S. MACÉ à L. BESSERVE, T. PHAM à M. LE GENTIL, S. LAPIE à T. ANNEIX, M. TOMASI à L. ALLIAUME.

Marianne PABOEUF a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
25-97	RESTRUCTURATION DU PRIEURE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AU TITRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE	**B. ROHON**

Par délibération du conseil municipal n°24-56 du 19 juin 2024, il a été approuvé le programme relatif au projet de restructuration du Prieuré et l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Afin de financer ce projet, la Ville de Betton cherche différentes aides qui viendraient en atténuation des dépenses affectées à ces travaux.

Dans ce cadre, la Région propose un financement intitulé « Valorisation du Patrimoine ». Cette aide vise à favoriser les projets patrimoniaux qui valorisent les territoires, à l'échelle d'un pays, d'une intercommunalité ou d'une commune. Les travaux de restauration sont soutenus sous réserve d'une démarche de mise en valeur et d'ouverture au public.

Notre projet d'équipement répond parfaitement aux objectifs visés par la Région qui nous a déjà fait part de son intérêt à le soutenir financièrement.

En effet, la restauration du lieu a pour objectif la préservation du caractère originel du bâti avec la sauvegarde de l'existant dont les ouvrages en terre, les moellons en grès, schistes et granits ; les poutres et solives en chêne, etc.

Concernant l'utilisation des lieux, l'installation de l'école de musique offrira de multiples opportunités d'animations culturelles, que ce soit dans les locaux qui seront régulièrement ouverts au public, ou aux abords, notamment la cour du Prieuré qui accueillera des concerts.

C'est pourquoi, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention qui doit être composé de différentes pièces techniques dont une délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_97-DE

Le montant de la subvention pourrait atteindre 70 000 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** le concours de la Région pour la restructuration du Prieuré ;
- **DE S'ENGAGER** à mettre en place des actions de valorisation et d'ouverture au public du site.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 17 DÉCEMBRE 2025

La Secrétaire de séance,

Marianne PABOEUF

La Maire,

Laurence BESSERVE

Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2025.12.22 11:43:00 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 22/12/2025
Publié sur le site de la Ville le : 22/12/2025
Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON